

Conseil d'école du mardi 10 mars 2020

Questions des parents :

- *En ce qui concerne le temps périscolaire du midi : nous avons eu des questions concernant l'organisation de la pause méridienne, pouvez-vous nous rappeler comment celle-ci se déroule ? Y a-t-il eu des modifications par rapport à l'année dernière ? La salle jeux de société est-elle toujours ouverte les midis ?*

La pause méridienne a lieu de 12h15 à 14h00. Le temps de restauration du midi s'effectue sur 2 services : le 1^{er} service de 12h15 à 13h00 pour les maternelles (TPS-PS-MS et GS, une moyenne de 45 élèves) et le second service de 13h00 à 13h45 pour les 4 classes d'élémentaires (CP à CM2, une moyenne de 73 élèves).

Pendant le temps de repas des maternelles, les élémentaires sont sur la cour encadrés par 3 agents, comme l'année scolaire précédente. Il n'y a donc pas eu de modification au niveau de l'organisation de la pause méridienne par rapport à l'année dernière.

La salle de jeux de société dans la garderie n'a pas pu être ouverte cette année du fait de l'emploi du temps d'un agent de cours. En effet, Christelle ROUAULT (qui assurait ce temps de jeux l'année dernière) doit s'absenter 10 minutes le midi (de 12h40 à 12h50) pour préparer la journée du lendemain avec Géraldine pour les GS car aucune possibilité sur le reste de la journée. Du coup, il faut que les 2 autres agents restent sur la cour avec l'ensemble des élèves. Christelle ROUAULT précise que la pause méridienne se déroule très bien cette année de cette manière, contrairement à l'année précédente ; où il y avait beaucoup plus d'élèves à encadrer et quelques difficultés avec certains. Il avait donc été décidé de ne pas laisser tous les élèves ensemble dans la cour et de proposer à un groupe des jeux dans les locaux de la garderie.

Pendant le temps de repas des élémentaires, les TPS-PS partent à la sieste, Les MS sont en temps calme et les GS sont dans la cour.

- *Les travaux du multi accueil ont-ils un impact sur l'organisation des temps de pause et si oui, l'aviez-vous anticipé ?*

Les travaux du multi accueil ne doivent pas avoir d'impact sur l'organisation des temps de pause. En effet, pendant la durée des travaux sur les jours scolaires, il est interdit pour les entreprises de faire intervenir et de faire circuler des véhicules, faire des livraisons etc. aux horaires d'entrée/sortie des enfants le matin, le midi, le soir, aux heures spécifiées depuis le début du chantier.

- *Retour quant aux travaux : la route de la landelle est actuellement plus encombrée (barrière, véhicules de chantier...). et certaines situations peuvent être dangereuses. Serait-il possible pendant les travaux de*

réduire ces situations en limitant par exemple les stationnements dans la rue de la landelle ?

Sur ce point, la rue de la Landelle sera prochainement libérée des barrières qui n'ont été mises que pour le déplacement du compteur gaz, ce qui est fait. L'enrobé a été fait mardi 3 ou mercredi 4. Par contre, il y aura dans l'avenir (jusqu'à 10/2020) des véhicules de chantier qui circuleront rue de la landelle pour accéder au futur bâtiment annexe. Par principe, on évite de trop libérer la rue. Trop de visibilité, trop d'espace pour circuler, c'est toujours un risque, hélas, de trop de vitesse !

- Concernant le coût de la garderie : est-il possible de mettre le compte rendu de la commission périscolaire ayant traité des calculs du coût de la garderie en ligne sur le site internet de la mairie ? En effet, nous avons eu des questions à ce sujet et notamment la question de la tarification au 1/4 d'heure. Cela permettrait au parent d'obtenir des réponses.

Le compte-rendu sera prochainement mis en ligne sur le site de la commune.

A ce sujet, Il est important d'indiquer que le tarif de la garderie est le même depuis septembre 2007 : facturé 0,95 cts d'euros la demi-heure. En effet, le tarif de la garderie n'a pas été augmenté depuis 13 ans.

Pourtant sur l'année 2018, il y a eu par rapport à l'année 2017, 2000 demi-heures de garderie en moins de facturées. ; du coup un déficit important pour la commune sur le poste garderie. Pour autant, les membres de la commission périscolaires réunies le 11 juin 2019 pour travailler, entre autres, sur les tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2019-2020 ont décidé à l'unanimité de maintenir le tarif de 0,95 cts d'euros la demi-heure.

Eléments repris de la commission périscolaire du 11 juin 2019 :

Le point de la garderie au ¼ d'heure avait été abordé à la réunion de commission périscolaire du 26 juin 2018.

La majorité des membres de la commission s'accordait à dire que la notion de facturation au ¼ d'heure paraissait plus intéressante.

Angélique LEBRETON avait précisé à ce sujet que le poste garderie était assez bien équilibré jusqu'en 2017 et qu'il ne faudrait pas que la facturation au ¼ d'heure ait un impact financier sur la commune ; ce qui pourrait entraîner une hausse de la facturation de la garderie.

Du coup, il avait été proposé de faire une étude de ce que coûterait la garderie au 1/4 d'heure sur 2019 pour la commune et voir l'impact que cela aurait sur les familles ; et de refaire le point sur cette question lors d'une prochaine commission périscolaire.

Pour rester sur un budget assez équilibré en garderie en passant au 1/4 d'heure, il faudrait ramener le ¼ d'heure à 0.53 cts d'euros, alors que la ½ heure de garderie est facturé à ce jour 0.95 cts d'euros. Une étude a donc été réalisée sur 2019 de janvier à début juin.

A) La garderie du matin :

En moyenne, 27 enfants fréquentent la garderie le matin sur 2019.

Passer au ¼ d'heure serait plus intéressant financièrement pour les familles le matin pour les enfants qui arriveraient entre 7 h 45 et 8 h 00 (*cout de 1.59 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 1.90 cts d'euros à la ½ heure*) et pour ceux qui arriveraient le dernier quart d'heure, soit entre 8 h 15 et 8

h 30 (*coût de 0.53 cts d'euros au ¼ d'heure contre 0.95 cts d'euros à la ½ heure*). **Cela concernerait environ en moyenne 10 enfants sur 2019.**

En revanche, passer au 1/4 d'heure serait plus pénalisant financièrement pour les familles le matin qui arriveraient en début de garderie de 7 h 30 à 7 h 45 (*cout de 2.12 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 1.90 cts d'euros à la ½ heure*) et entre 8 h 00 et 8 h 15 (*cout de 1.06 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 0.95 cts d'euros à la ½ heure*) Pour ces derniers, la garderie à la demi-heure au tarif actuel est plus intéressante.

Cela concernerait environ 17 enfants sur 2019.

Ainsi, passer à la garderie au 1/4 d'heure le matin avec un coût de 0.53 cts d'euros pourrait pénaliser plus de familles financièrement, et notamment celles amenant leurs enfants dès 7 h 30 le matin.

B) La garderie du soir :

En moyenne, 34 enfants fréquentent la garderie le soir sur 2019.

Passer au ¼ d'heure serait plus intéressant financièrement pour les familles le soir pour les enfants qui partiraient entre 16 h 45 et 17 h 00 (*coût de 0.53 cts d'euros au ¼ d'heure contre 0.95 cts d'euros à la ½ heure*). Entre 17 h 15 et 17 h 30 (*cout de 1.59 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 1.90 cts à la 1/2 heure*), entre 17 h 45 et 18 h 00 (*cout de 2.65 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 2.85 cts d'euros à la ½ heure*), et entre 18 h 15 et 18 h 30 (*cout de 3.71 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 3.80 cts d'euros à la 1/2 heure*).

Cela concernerait environ 16 enfants en moyenne en 2019.

En revanche passer au 1/4 d'heure serait plus pénalisant financièrement pour les familles le soir pour les enfants qui partiraient entre 17 h 00 et 17 h 15 (*cout de 1.06 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 0.95 cts d'euros à la ½ heure*), entre 17 h 30 et 17 h 45 (*cout de 2.12 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 1.90 cts d'euros à la ½ heure*), entre 18 h 00 et 18 h 15 (*cout de 3.18 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 2.85 cts d'euros à la 1/2 heure*), entre 18 h 30 et 18 h 45 (*cout de 4.24 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 3.80 cts d'euros à la ½ heure*) et pour les enfants qui partiraient sur le dernier quart d'heure soit entre 18 h 45 et 19 h 00 (*cout de 4.77 cts d'euros au 1/4 d'heure contre 4.75 cts d'euros à la ½ heure*).

Cela concernerait environ 18 enfants sur 2019.

Ainsi, passer à la garderie au 1/4 d'heure le soir avec un cout de 0.53 cts d'euros pourrait pénaliser un peu plus de familles financièrement, et notamment celles récupérant leurs enfants tardivement le soir (à partir de 18 h 30 le soir).

Du coup, ce sont les familles qui utiliseraient le plus la garderie en terme de temps de présence (matin et soir) qui pourraient se voir pénalisées par un passage au ¼ d'heure.

Au vu de ces éléments, la commission avait décidé de maintenir pour l'année scolaire 2019-2020 la garderie facturée à la demi-heure.

- Certains élèves ont remarqué le port par certains agents de boules quies lors du temps de cantine et ils se posent des questions sur le sujet. Serait-il possible de leur en expliquer simplement les raisons ? Nous comprenons que le temps du midi peut être extrêmement bruyant. Serait-il possible d'envisager une étude sur l'aménagement de la cantine (cloisons entre les tables pour limiter le bruit, isolation phonique ou atténuation phonique des locaux, coussins sur les pieds des chaises...) afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents?

Effectivement, certains agents de la cantine portent des bouchons d'oreille adaptés (et non pas des boules quies) : c'est un EPI (Equipement de protection individuelle) qui permet d'atténuer le bruit. En effet, les agents portant ces bouchons d'oreille peuvent entendre ce que les enfants et les autres agents leurs disent.

Concernant le bruit, il faut savoir que la salle de restauration est déjà fortement insonorisée par une isolation phonique (plafonds anti bruit via des matériaux acoustiques), des chaises et du mobilier adapté ainsi que des cloisons entre les tables.

- Avez-vous connaissance que certains WC ne fermentaient pas à clé, empêchant certains enfants de se rendre aux toilettes dans la journée ou pendant la récréation ?

Non, nous n'en avons pas eu connaissance. Si cela ne nous est pas remonté via le cahier ou les agents, nous ne pouvons pas intervenir.

Ainsi, maintenant que cette information est remontée, nous pourrions envisager les travaux nécessaires si besoin.

- Retour sur une question passée : des cloisons ont-elles été installées pour séparer les toilettes des maternelles ?

Suite à cette demande, Mr GENDROT, secrétaire de mairie s'était renseigné à ce sujet auprès du professionnel de mobilier avec qui la mairie travaille habituellement (pour ses chaises, tables...). Pour la fourniture et pose de cloisons pour les sanitaires n'en ayant pas (principalement sanitaires des maternelles et de la cantine), le cout devait s'élever aux alentours de 7000 euros. Etant donné que d'autres investissements importants étaient en cours pour l'école (notamment TNI), cet investissement de cloisons pour sanitaires n'étaient pas réalisable sur 2019. Cela pourra être revue sur 2020 par la commission périscolaire.

